

# COMMUNIQUÉ CANADAGAP® COMMUNIQUÉ

**Destinataires :** Participants au programme CanadaGAP

**Date :** Le 19 octobre 2020

**Objet :** Résolutions pour la prochaine Assemblée générale annuelle

Les participants au programme CanadaGAP sont priés de prendre connaissance [des résolutions ci-jointes](#), qui seront discutées et soumises au vote le 2 décembre 2020, à l'Assemblée générale annuelle (AGA) de CanAgPlus, la société qui possède et gère le programme CanadaGAP.

Il y a deux types de résolutions : des résolutions ordinaires et des résolutions extraordinaires. [Le document ci-joint](#) contient deux résolutions ordinaires et une résolution extraordinaire.

Les membres de CanAgPlus peuvent soumettre des résolutions avant la tenue de l'AGA. La date limite pour la soumission de résolutions à l'AGA était le 1<sup>er</sup> octobre. Les deux résolutions ordinaires qui ont été reçues et ont été examinées pour vérifier leur conformité à la politique de CanAgPlus, puis approuvées par le Comité des résolutions.

La résolution extraordinaire est présentée par le Conseil d'administration de CanAgPlus. Elle propose des changements aux règlements administratifs généraux qui permettraient aux membres de CanAgPlus d'élire les membres du Conseil d'administration sans obtenir l'approbation d'autres organisations. Le texte de la résolution contient de l'information qui explique le contexte des changements proposés aux règlements généraux. Pour que la résolution soit adoptée, il faut un vote affirmatif des deux tiers des membres présents à l'AGA.

Les résolutions seront soumises au vote durant l'AGA, le 2 décembre. Tous les participants au programme en règle ont le droit de vote. Vous êtes invité à participer vous-même à l'Assemblée ou à nommer un représentant qui y votera en votre nom. Pour nous aviser de votre participation ou la participation de votre représentant, vous devez nous retourner [le formulaire de participation à l'AGA](#) dûment rempli **au plus tard le 13 novembre**. Nous vous rappelons que l'AGA 2020 se déroulera entièrement en ligne. Vous devrez donc avoir accès à Internet pour voter.

Vous trouverez des renseignements supplémentaires dans la trousse d'information sur l'AGA qui vous a été envoyée au début d'octobre, et qui se trouve aussi sur le site Web de CanadaGAP, à <https://www.canadagap.ca/fr/events/annual-general-meeting/>.

Si vous avez des questions à ce sujet, veuillez communiquer avec le bureau de CanadaGAP.

*CanadaGAP® est un programme qui a été élaboré au Canada en vue de promouvoir les bonnes pratiques agricoles (BPA ou « GAPs ») parmi les fournisseurs de fruits et de légumes.*

---

**CANADAGAP®**

Programme CanadaGAP ■ 245, place Menten, bureau 312, Ottawa, Ontario, Canada K2H 9E8  
Tél. : 613-829-4711 ■ Téléc. : 613-829-9379 ■ [info@canadagap.ca](mailto:info@canadagap.ca) ■ [www.canadagap.ca](http://www.canadagap.ca)  
CanadaGAP® est une dénomination commerciale de CanAgPlus.